

# 1940-1946... : Nouvel éclairage sur les activités de l'arrondissement territorial de Genève. 1re partie

Autor(en): **Spira, Henry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346114>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1940-1946...

## Nouvel éclairage sur les activités de l'arrondissement territorial de Genève (1)

La parution, fin 1999, du Rapport intermédiaire de la Commission Bergier sur le problème du refuge de 1933 à 1945, a provoqué passablement de remous, spécialement dans les générations d'après-guerre et à gauche. Dans ces milieux, on avait beau jeu de critiquer nos gouvernants et décideurs d'alors, de dénigrer l'attitude de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'à fin 1943 en effet, aucun membre de la gauche ne faisait partie du Conseil fédéral, le premier fut Ernst Nobs, entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1944.

### ■ Henry Spira

La «génération de la mob» rejette toute responsabilité dans les drastiques décisions prises dès avant 1939 par le Département fédéral de justice et police, ou plutôt par cet «Etat dans l'Etat» qu'était sa Division de police, dictatorialement dirigée par Rothmund, avec le consentement tacite du paternel bernois, le conseiller fédéral Eduard von Steiger.

Les citoyens de ce pays découvrent maintenant avec stupeur que l'attitude de la Suisse d'alors ne correspond pas à son image de marque: le pays de la Croix-Rouge, le pays de la charité, de l'asile et de l'accueil pour tout être humain pourchassé. Le Rapport Bergier décrit les entraves opposées à l'afflux croissant de réfugiés civils, dont les juifs qui fuyaient les sévices, puis les rafles et les déportations, tout cela culminant dans la fameuse déclaration de von Steiger: «La barque est pleine», qu'il prononça le 30 août 1942 à Zu-

rich-Oerlikon, devant 8000 personnes, lors de l'Assemblée générale de la Jeune Eglise!

### Rothmund et ses disciples

La majorité des Suisses ignore que la plupart des faits et des attitudes des décideurs et exécutants des mesures de refoulement ou d'accueil, entre 1933 et 1945, de même que les données chiffrées étaient connus depuis 1957, grâce au Rapport du professeur Ludwig. Son étude très fouillée n'a jamais été la lecture de chevet du grand public. Les Suisses, libérés des angoisses, des restrictions et du confinement à l'intérieur de leurs frontières, avaient alors d'autres préoccupations. Le rapport Bergier sur le refuge semble donc révéler des faits choquants et ignorés. Le Rapport Ludwig ne décrivait pas les agissements et procédés de membres de corps fédéraux ou cantonaux (gardes-frontières, membres de la GA, gendarmes cantonaux), envers les réfugiés civils, juifs et autres, qui n'é-

taient pas identiques à celles qui concernaient les réfugiés militaires et assimilés. Ceux-ci bénéficiaient des Conventions de La Haye datant de 1907.

De tels actes répréhensibles se sont produits tout le long de nos frontières; ils découlaient de la xénophobie et d'un antisémitisme culturel, credo de Rothmund et de ses subordonnés, attitude partagée par de larges couches de la population.

Les errances et les excès de zèle du major Hatt, officier de police de l'arrondissement territorial 2, sont significatifs. Il va jusqu'à donner ordre, en novembre 1943, à un gendarme d'armée et à sa fiancée bruntrutaine, de se travestir en faux réfugiés juifs, afin de confondre les membres d'un groupe qui aide les réfugiés juifs arrivant aux frontières de l'Ajoie à éviter le refoulement.

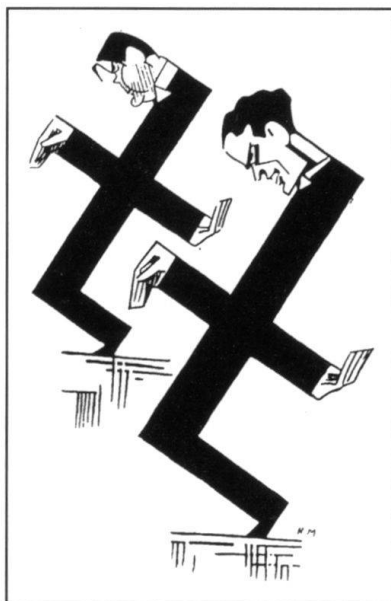
Il donne également l'ordre au gendarme d'armée Gaston Trémolat, né à Bâle en 1919, de jouer le rôle d'un déserteur allemand, afin de piéger Yvon-

ne Quain et sa famille à La Queue-au-Loup, au sud-ouest de Boncourt-Déridez. A fin novembre 1943, Hatt fait refouler à plusieurs reprises des adolescentes et adolescents juifs, venus de Belgique, alors qu'ils n'ont pas encore atteint les limites d'âge prescrites, soit 16 ans révolus pour les garçons et 18 ans pour les filles. Le conseiller d'Etat zurichois Briner, président de la «Flüchtlingshilfe», a vent de ces faits et en informe le conseiller fédéral von Steiger, qui exige de Rothmund une enquête approfondie.

Policier zélé, Hatt n'agit qu'en digne émule de Rothmund, qui a décrété la fermeture hermétique des frontières à compter du 13 août 1942, espérant ainsi tarir le flux croissant de réfugiés arrivant à nos frontières. Cette mesure sert aussi à dissuader ceux qui projetteraient de rallier la Suisse, afin d'y trouver asile et protection. De tels excès de zèle, on les constate dans d'autres secteurs frontaliers, en Valais et dans le canton de Vaud. *Frontières et camps* et le rapport *Le refuge en Suisse de 1933 à 1945* d'André Lasserre, ouvrages minutieux, de vraies sommes dignes d'éloges, en répertorient certains, mais il faut se pencher sur la situation qui prévaut à Genève.

## La situation à Genève

Au cours des années 30, de graves errances se produisent dans la ville du bout du lac, bien plus ostentatoires qu'ailleurs en Suisse: les membres du Front national y défilent en grande pompe, sur les quais et le pont du Mont-Blanc, dra-



Caricature des années 1930: au premier plan, Géo Oltramare...

peaux à croix gammée flottant au vent, d'un pas martial et le bras tendu, Géo Oltramare se pavanant en tête. On se croirait à Nuremberg!

Dans les rangs déambule un fervent adepte du mouvement, né en 1914, qui a effectué 500 jours de service actif. En 1998, ignorant mon appartenance israélienne, il m'adresse une réédition récente des *Protocoles des*

*sages de Sion*, diffusée en Europe par des intégristes iraniens. Il ne sait pas encore qu'il s'agit d'un faux!

Le professeur Ludwig cite le refoulement, le 29 octobre 1943, deux jours après son arrivée à Genève, d'une famille juive de cinq personnes, sur simple présomption de l'officier de police que le cadet des enfants paraît avoir dépassé l'âge limite de six ans révolus. L'acte de naissance à Anvers du petit dernier, Israël Schachne, prouve qu'il est alors âgé de moins de six ans. Dans une lettre du 13 décembre 1944, l'Office cantonal de placement à Genève écrit à la Division de police à Berne: «Monsieur (...) vous avait écrit pour vous demander une réfugiée polonaise et catholique comme aide de maison. (...) il n'avait pas demandé M<sup>lle</sup> Zylberstein et ne désire justement pas avoir une personne de religion israélite chez lui.»

Ces exemples révèlent l'état d'esprit régnant alors à Genève, comme ailleurs en Suisse, une atmosphère propice aux excès envers les réfugiés juifs,

### Les « Protocoles des Sages de Sion »

Ce faux est la «dérive» d'un texte de Paul Joly, publié à Bruxelles en 1864, qui s'en prenait à la politique de Napoléon III. Il était intitulé *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu* ou la politique de Machiavel au XIX<sup>e</sup> siècle, par un contemporain. Les *Protocoles des sages de Sion* ont été imprimés pour la première fois en 1903, concoctés par des officiers antisémites de la police secrète du Tsar de toutes les Russies. Il a été démontré, preuves à l'appui qu'il s'agit d'un faux... (Cour d'appel, Berne, jugement du 14 mars 1935).

aux mauvais traitements lors d'interrogatoires et aux refoulements musclés.

## Demierre et Ferrin, des boucs émissaires?

Quel que soit leur grade, les hommes de ma génération, qui ont passé des centaines de jours sous l'uniforme gris-vert pendant la Seconde Guerre mondiale, savent qu'il était

alors inconcevable de désobéir sciemment aux ordres et d'agir à sa guise. Tout au plus avait-on le droit de ronchonner! Et cela était valable, aussi bien à l'armée, dans la police et chez les gardes-frontière. S'il s'avérait indispensable de «négocier» un ordre ne cadrant pas avec ses conceptions de l'éthique, tout en respectant le Règlement de service, il n'y avait que la «voie de service», sous forme écrite, ou la demande,

adressée à son supérieur, d'un «entretien de service». Celui-ci impliquait tenue de campagne, y compris casque et «grelons» cloutés d'ordonnance, tant pour le supérieur que pour le subordonné. Pourtant, le dernier mot restait au supérieur, et il en allait de même lors du dépôt d'une plainte, acheminée par la même voie hiérarchique.

Dans un tel contexte, sont-elles fondées les accusations, récurrentes depuis plus de cinquante ans, contre deux hommes incorporés dans la gendarmerie d'armée: le caporal GA Fernand Demierre, décédé de longue date, ex-employé de banque qui fut champion du monde de tir à l'arme de guerre à Grenade en 1933, et le GA Louis Ferrin, ex-gendarme genevois? Ces deux hommes ne sont-ils pas des boucs émissaires?

A propos de Demierre et de Ferrin, le Rapport Bergier<sup>1</sup> énumère des faits et déclarations que l'on peut interpréter de deux façons diamétralement opposées. «Le 21.8.42, l'of pol Odier, le cpl Demierre et d'autres membres de la GA expulsèrent Max et Frederik Zeehandelaar, juifs ressortissants hollandais, ainsi que trois autres réfugiés vers la France occupée, (...) de façon très brutale<sup>2</sup>.» Le premier-lieutenant Odier étant présent lors des refoulements musclés effectués par ses subordonnés, il approuve donc cette façon



*Fernand Demierre (Champel 1940).*

<sup>1</sup> pp. 143-151.

<sup>2</sup> Les deux frères étaient arrivés en Suisse, le 10 avril 1942, par Grandfontaine en Ajoie.

d'agir et l'a vraisemblablement ordonnée ou, du moins suggérée. Il porte la responsabilité de ce refoulement musclé.

Lors d'une écoute téléphonique, le 24 septembre 1942<sup>3</sup>, effectuée à la demande du Ministère public fédéral, Demierre déclare à un tiers: «Je m'en fous de ce qu'ils racontent aux Chambres fédérales; on ne m'empêchera pas de faire mon boulot (...) je refoulerai encore qui bon me semble.» Cette tirade peut, tout aussi bien, signifier que Demierre continuera à refouler, allant au-delà des ordres venus de Berne ou, au contraire, qu'il continuera d'agir à sa guise, en-deçà des ordres.

Le Rapport Bergier indique encore que «Demierre, qui fait partie de la GA dès 1940, est licencié en avril 1942, et réengagé, le lendemain déjà, par la Section de police de l'Etat-major général, et bénéficie dès lors de compétences élargies.»<sup>4</sup> Il n'est plus le subordonné d'Odier, mais dépend directement du capitaine Burnier, officier de police de l'Etat-major général.

## Les réfugiés bénéficient de l'aide du caporal Demierre...

Ce changement de situation m'a permis de découvrir, au cours du second semestre 2000, de nombreuses activités occultes du capitaine Burnier, de Demierre et de Ferrin. Elles sont corroborées par de nombreux témoignages écrits et oraux, de documents officiels, certains datant d'avant 1946, des mémoires manuscrits de Fernand Demierre, des mémoires dactylographiés du plt Burnier et de Simon Hercenberg. A l'exception des mémoires de Burnier, auxquelles j'ai eu accès il y a quelques années, la plus grande partie de cette riche et édifiante documentation découle des tenaces et coriaces sentiments de reconnaissance manifestés par d'anciens réfugiés néerlandais, dont Alfred K. Hecht d'Amsterdam, et Willem J. Wolff de Rozendaal. Ayant pris connaissance du Rapport Bergier, ils écrivent, le 16 avril 2000, à son président: «Nous ne voulons pas justifier les excès qui ont eu lieu (...) des actes de vio-



*Louis Ferrin en uniforme de la gendarmerie genevoise (photo datant d'avant 1940).*

lence ou des vols au détriment de réfugiés refoulés par la police militaire de Genève, mais nous nous opposons au fait que, dans le Rapport, il n'est pas mentionné la position très spéciale qu'occupait Demierre à Genève, ni les activités très positives pour les réfugiés de sa part.»

**H. S.**

*(A suivre)*

<sup>3</sup>p. 149, note 261.

<sup>4</sup>Rapport Bergier, page 149.